

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2018

---

FIN DE VIE DIGNE - (N° 517)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 3

présenté par  
M. Lurton

-----

## ARTICLE 5

Supprimer cet article.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2013, l'Ordre des infirmiers estimait qu'il y avait une « incompatibilité complète » de l'euthanasie et du suicide assisté « avec le rôle de l'infirmier et ses règles professionnelles ». Cette incompatibilité s'applique encore plus aux médecins.

Aussi il convient de supprimer cet article.